

Les enfants exposés à la violence conjugale

Bilan annuel des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse/directrices et directeurs provinciaux

Saint-Jérôme, le 18 juin 2024 – À l'occasion de ce 21^e bilan annuel, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ont choisi d'unir leur voix pour parler d'un aspect important et souvent méconnu de leur travail : les enfants exposés à la violence conjugale.

La violence conjugale a des effets dévastateurs sur les enfants et les jeunes, touchant leur bien-être émotionnel, mental et physique. Pour les DPJ, il est crucial de reconnaître que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent vivre de la peur et de l'insécurité, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale, des troubles du comportement et des difficultés scolaires. La violence dans le foyer perturbe le développement normal de l'enfant, affectant leur capacité à établir des relations saines et à se sentir en sécurité. Dans ces cas, l'intervention des DPJ, de concert avec plusieurs partenaires, devient nécessaire et essentielle pour permettre de retrouver un environnement stable et sécurisant, où les enfants peuvent se reconstruire et retrouver un sentiment de normalité.

Statistiques régionales 2023-2024 (Laurentides)

- Nombre de signalements traités : 14 332, en hausse par rapport à l'an dernier (13 808).
- Nombre de signalements retenus : 4386, en baisse par rapport à l'an dernier (4535).
- Le taux de rétention des signalements est de 30,6 %. L'an dernier, il était de 33 %.
- Les signalements proviennent majoritairement des employés d'organismes publics (32,39 %), suivi du milieu scolaire (25,54 %).
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (58,5 %).
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) : nombre d'adolescents ayant reçu des services : 776.
- Les signalements pour exposition à la violence conjugale comptaient pour 11 % de tous les signalements reçus.
- Au total, 22 % des enfants ont été pris en charge en raison de mauvais traitements psychologiques et 16 % parce qu'ils étaient victimes d'abus physique ou sérieusement à risque de l'être.

Statistiques provinciales 2023-2024

- Nombre de signalements traités : 134 871, en baisse par rapport à l'an dernier (135 839).
- Nombre de signalements retenus : 42 378, en baisse par rapport à l'an dernier (42 773).
- Le taux de rétention des signalements est de 31,4 %. L'an dernier, il était de 31,5 %.
- Les signalements proviennent majoritairement des employés d'organismes publics (32,39 %), suivi du milieu policier (23,68 %).
- Le principal milieu de vie des enfants pris en charge par le DPJ est toujours le milieu familial (51,4 %).
- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) : nombre d'adolescents ayant reçu des services : 9405.
- Les signalements pour exposition à la violence conjugale comptaient pour 12,5 % de tous les signalements reçus.
- Au total, 20 % des enfants ont été pris en charge en raison de mauvais traitements psychologiques et 12 % parce qu'ils étaient victimes d'abus physique ou sérieusement à risque de l'être.

Pour consulter le Bilan annuel complet des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse/directrices et directeurs provinciaux 2023-2024, veuillez visiter le site web santelaurentides.gouv.qc.ca à la section [À propos de nous/Documentation/Rapports annuels](#).